

**Date de convocation**

20/02/2026

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre de pouvoirs : 1

**L'an deux mil vingt-six, le six mars, à dix-huit heures,**

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur CALMELS Bernard, Maire.

Monsieur ISSALYS Florian été élu secrétaire de séance

**Présents** : BAYOL Dorian, BOUTONNET Nicolas, CALMELS Bernard, FUERTES Geneviève, ISSALYS Florian, MAZIERE Benoit, POUGET Joël, RIPOLL Marie-Anne, SOULIE Aline, THERON Camille, VABRE Philippe.**Absents excusés** : ESTIVALS Ludovic procuration donnée à MAZIERE Benoit**DEL2026-08** Vote des subventions**Monsieur le Maire expose les demandes de subventions des associations au conseil municipal comme suit :**

	2025	Demandée	2026
ADMR	1770,00 €	1810.00 €	1810,00 €
Banque Alimentaire	152.45 €	152.45 €	152.45 €
Amicale des pompiers	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Lévézou Ségala Aveyron LSA XV (Rugby)	300.00€	600.00 €	300.00 €
Ségala Cancer	100.00	100.00€	100.00 €
Handball		150.00€	75.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- **De verser** les subventions aux associations citées ci-dessus avec les montants correspondants, sous réserve d'avoir le bilan des associations.
- **De prévoir** les sommes retenues pour le budget primitif communal 2025,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ces opérations.

Fait et délibéré, à Manhac, les jour, mois et an susdit

Bernard CALMELS ISSALYS Florian



Certifié exécutoire par affichage du 09/03/2026  
et envoi à la Préfecture